

DIVERS

Association belge de Standardisation

(A. B. S.)

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX OUVRAGES EN BETON ARME

Revision de 1929

L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique, jusqu'au 28 février 1929, un projet de texte révisé de ses « Instructions relatives aux ouvrages en béton armé ».

Publiées en 1922 sous la forme du Rapport n° 15, puis, en 1923, en une brochure contenant des notes explicatives, les Instructions ont suscité un intérêt marqué de la part du public technique, et il est devenu de pratique courante de s'y référer dans les cahiers des charges.

Une telle faveur n'est durable, cependant, que si le travail qui en est l'objet est modifié au fur et à mesure que la technique évolue et que les applications pratiques mettent en lumière les imperfections ou les insuffisances du texte primitif.

C'est dans cet esprit que l'A. B. S. a entrepris la révision de son travail de 1922. En plus de la correction attentive du texte des « Instructions », il importait de tenir compte de l'évolution assez profonde de la technique du béton armé, et qui est due à trois causes principales : l'amélioration de la qualité des ciments et la fabrication, devenue courante, des ciments à durcissement rapide et à haute résistance, une connaissance plus approfondie des relations entre la composition des bétons et leurs propriétés physiques; enfin, la fréquence plus grande des relations entre le chantier et le laboratoire.

En plus des corrections de détail, les modifications essentielles ont porté sur les articles 2, 6, 19 et 32. Un article 15*bis*, relatif

aux colonnes, et trois annexes nouvelles ont été introduits dans le texte primitif.

Ces modifications ne sont pas les seules qu'il serait souhaitable d'apporter au texte de 1922, mais les autres réclament une étude approfondie, et il devenait urgent de publier une nouvelle édition pour satisfaire aux demandes de plus en plus fréquentes.

La Commission technique de l'A. B. S. a travaillé durant toute l'année 1928 à perfectionner son premier travail; elle publie aujourd'hui un texte déjà beaucoup meilleur que celui de 1922, mais elle continue ses travaux en vue d'une seconde révision qui portera sur les questions complexes qui ont été provisoirement réservées.

Un exemplaire du projet mis à l'enquête publique sera envoyé à toute personne qui versera la somme de 2 francs au compte chèques-postaux n° 218,55, de M. Gustave-L. GÉRARD, à Bruxelles.

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, rue Ducale, 33, à Bruxelles, *jusqu'au 28 février 1929.*

APPAREILS A VAPEUR

ACCIDENTS SURVENUS

en 1925